

[Text]

the government will consider bringing in amendments to that if that is appropriate.

We really we only have one side of the equation here. It is not within the power of this committee, as I see it, to deal with that other side; but at least we could get the information, and it might be useful both to the board and to the Minister, if in fact they do not have it. I cannot imagine that they do not have it, but they do not seem to have it.

The Chairman: Sure. I hear what you are saying, Mr. Foster. I think the side issue, if I can call it that, of transportation cost is something that is on the minds of many members.

The committee, as I understand it, in considering a bill reports on the bill, and it is not open to the committee to report anything to the House other than the bill itself; that supposedly is the rule. However, it may be that there is sufficient interest within the committee to try to ascertain the information that you and other members have indicated a desire to have, and perhaps that could be a matter for some discussion within the committee.

Mr. Scowen: I have one comment on Dr. Foster's observation. I thought the whole philosophy of transportation was to treat everybody equally the same. Whether it was one car or a thousand cars, I thought that was the whole philosophy of the thing. I do not know whether he wants to change it or not, but that was always my intention.

Mr. Hovdebo: This bill changes it, though.

Mr. Gottselig: Does this have anything to do with the bill?

The Chairman: I do not think so.

Given that we have strayed somewhat, I would ask the committee's indulgence to permit me to ask a question while we have the lawyer and the accountant, so to speak, from the board with us.

• 1215

Who pays under certain circumstances whereby grain has been sold on credit to a foreign country and it turns out payment is never made? Is it the producers or the taxpayers of Canada generally? What is the procedure there?

Mr. Olfert: Any loans we incur to finance a foreign country are guaranteed by the Minister of Finance. As a result of that, if we for whatever reason could not repay our bank loans, the Minister of Finance would be obliged to do so. In short, the government pays, not the producer.

[Translation]

rembourser aux utilisateurs de wagons de producteurs; nous pourrions dire au ministre que le gouvernement pourrait peut-être en venir un jour à envisager l'opportunité de proposer des modifications appropriées.

Nous ne parlons vraiment que d'un côté de l'équation. À mon avis, le Comité n'a pas compétence pour s'attaquer à l'autre côté, mais nous pourrions au moins nous procurer l'information voulue; cette information pourrait même être utile à la Commission et au ministre, s'ils ne l'ont pas déjà. Je ne peux pas imaginer qu'ils ne l'ont pas, mais ils ne semblent pourtant pas l'avoir.

Le président: Bien sûr. Je comprends ce que vous dites, monsieur Foster. Je pense que la question secondaire, si je peux l'appeler ainsi, du coût du transport préoccupe plusieurs des membres.

Si je comprends bien, quand il étudie un projet de loi, le Comité en fait rapport et il n'a pas le loisir de faire rapport à la Chambre sur quoi que ce soit d'autre que le projet de loi lui-même; cela semblerait être la règle. Toutefois, il se peut bien que le Comité s'intéresse suffisamment à la question pour essayer d'obtenir l'information que vous et d'autres membres aimeriez avoir; peut-être serait-il bon d'en parler en comité.

M. Scowen: J'ai un commentaire à faire sur la remarque de M. Foster. Je pensais que la philosophie du transport consistait à traiter tout le monde exactement de la même façon, qu'il s'agisse d'un wagon ou de 1,000 wagons, je pensais que le principe était le même. Je ne sais pas s'il veut changer ce principe ou pas, mais j'ai toujours eu l'intention de le respecter.

M. Hovdebo: Le projet de loi le change, pourtant.

M. Gottselig: Cela a-t-il quoi que ce soit à voir avec le projet de loi?

Le président: Je ne pense pas.

Étant donné que nous nous sommes quelque peu écartés du sujet, je demanderais au Comité de bien vouloir me permettre de poser une question pendant que l'avocat et le comptable de la Commission sont présents, si je puis m'exprimer ainsi.

Qui paie, dans certaines conditions, quand on a vendu du grain à crédit à un pays étranger qui ne le paie pas? La perte est-elle absorbée par les producteurs ou par les contribuables canadiens? Comment cela se passe-t-il?

M. Olfert: Tous les emprunts que nous contractons pour financer les achats d'un pays étranger sont garantis par le ministre des Finances. Par conséquent, si nous étions incapables de rembourser nos emprunts bancaires, pour une raison quelconque, le ministre des Finances serait tenu de le faire. Bref, c'est le gouvernement qui paie, et non le producteur.